

CANTELOUP INFOS

Décembre 2020



Madame le maire et le conseil municipal vous souhaitent de passer de joyeuses fêtes de fin d'année

Suite aux élections, nous avons le plaisir de vous présenter l'équipe :

(de gauche à droite)

Mr Paul GENEST (2ème adjoint), Mme Sophie DE GIBON (Maire), Mme Anaëlle JEANNE, Mr Christian DURANT, Mr Philippe PIERRE, Mme Laëtitia BATAILLE, Mr James LEJEUNE, Mme Céline MARTIN, Mme Gwénaëlle DE MICHIEL (1ère adjointe) et Mr Jean-Pierre VIEL Photographie : Mr Alain GILLET

Investissements dépenses

Remboursements d'emprunts 5 000 €
Investissements(travaux-aménagement)
108 510.87 €

TOTAL 113 510.87 €

Investissements recettes

Solde reporté positif N-1 62 876.38 €
Virement section de fonctionnement
28 851.49 €

Subventions 27 783 €

TOTAL 113 510.87 €

Fonctionnement dépenses

Dépenses courantes (eau, edf, voirie, bâtiment etc..) 45 341€

Charge personnel 11 250 €

Dépenses imprévues 6 259.61 €

Virement section d'investissement

28 851.49 €

Charges gestion courante (élus, éclairage public...)

44 862 €

Charges financières et exceptionnelles

81 104.98 €

TOTAL 217 669.08 €

Fonctionnement recettes

Résultat reporté positif N-1

121 275.08 €

Impôts et taxes 53 100 €

Dotations de l'état 43 294 €

TOTAL 217 669.08 €

Budget voté par l'ensemble du conseil municipal. Budget prévisionnel et non le réalisé.



La mairie de Canteloup est heureuse d'offrir à nos anciens de plus de 65 ans un panier de Noël

Ils seront à récupérer à la mairie
les 17 Décembre de 14h30 à 18h30
18 Décembre de 10h à 12h



Comme chaque année, la cérémonie du 11 Novembre a eu lieu.

Compte tenu de la crise sanitaire, les directives voulaient que cela se fasse sans public. Les membres du conseil municipal et notre porte-drapeau Gérard Lecointre étaient présents.

Le dépôt de gerbe, la lecture du message de la ministre déléguée à la ministre des Armées ainsi que l'hommage aux « Morts pour la France » et notamment nos soldats morts en 2020 ont été faits.

MERCI !

A Mme et Mr GENEST qui offrent le sapin situé sur la place de l'école et aux enfants de l'école Saint Jean-Baptiste qui l'ont décoré



VIVRE ENSEMBLE

- L'élagage :

- arbres, arbustes, haies qui avancent sur les sols des voies communales et départementales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies sur une hauteur de 5 m. En cas d'incident, nous tenons à attirer votre attention que chacun est responsable du dommage causé en application des articles 1241 et 1242 du Code Civil.



- Les animaux domestiques :

- par respect des lieux, tous les animaux sont interdits dans l'enceinte du cimetière ainsi que dans l'église



- Marcher dessus porte bonheur, dit-on ? Les propriétaires de chien sont tenus de ramasser les déjections canines de leur chien afin d'éviter de les retrouver sur les trottoirs.

- Les masques :

- Ils doivent être jetés dans un sac dédié et bien fermé, puis stockés 24h dans la mesure du possible et enfin, jetés dans le bac marron d'ordures ménagères. (en aucun cas dans le bac jaune)



Rappel :

Suite au ramassage des conteneurs à poubelle, ceux-ci sont à rentrer le soir même (au plus tard le lendemain matin) pour éviter les gênes pour les piétons.

Merci à chacun d'y veiller.



INFOS POUR 2021

- Un site internet rassemblant toutes les informations utiles aux habitants de Canteloup va être créé
- L'installation filaire de la fibre est terminée, le déploiement est en cours. Depuis le 1er décembre, certains opérateurs ont contacté leurs abonnés.
- L'entretien de la commune va être réalisé à partir du mois de Janvier par l'entreprise DUNESERVICES domiciliée 6 rue du Champ Roger à Canteloup
- A compter du 01 Janvier, le service de gestion comptable de **Mondeville** assurera la gestion des opérations quotidiennes et non plus la trésorerie de Troarn comme actuellement mais une permanence sera organisée au sein de l'espace France Services de Troarn où des permanences seront organisées.

